

La Route des Volcans

4 au 6 avril 2026



SURY AUTO COLLECTION

33 rue de la Brosse Robin - 45530 Sury aux Bois

tel : 06 72 00 59 69 - mail : dominique.viginie@orange.fr

www.sury-auto-collection.org



Le mot de la Présidente

Chers amis,

La Route des Volcans se déroulera du 4 au 6 avril 2026, pour cette première c'est bien entendu l'Auvergne qui sera à l'honneur.

Les véhicules et participants seront attendus le matin du SAMEDI 4 AVRIL 2026 de 7 h. jusqu'à 7 h.30 au village départ. La première voiture s'élancera de la Mairie de Sury aux Bois à 8 heures.

Le samedi 4 avril, la randonnée vous mènera directement dans le département de la Creuse à Bourganeuf pour le déjeuner puis ce sera les gorges de la Dordogne avant de rejoindre Vic sur Cère pour l'hébergement durant deux nuits.

Le dimanche 5 avril, en route pour la route des crêtes, le col du Pertus et le Plomb du Cantal. L'après midi les roues de vos voitures passeront le pont de Tréboul et ses pavés afin de terminer cette randonnée.

Pour cette balade, plusieurs contrôles seront mis en place, d'abord les balises et les moyennes imposées mais aussi le retour des contrôles humains avec les lecteurs de code barre.

C'est une éruption explosive qui vous attend sur La Route des Volcans .

Ludyvine Bertheau
Présidente de Sury Auto Collection



La Route des Volcans

4 au 6 avril 2026



Points obligatoires

- Permis de conduire en cours de validité
- Attestation d'assurances en cours de validité
- Contrôle technique automobile en cours de validité
- Boîte de lampes de secours
- Jerricane 10 l. de carburant
- Jerricane 5 l. liquide refroidissement ou eau
- Pneus hiver (recommandé)
- Chaînes (recommandé)

LE REGLEMENT :

L'itinéraire devra être respecter. Des balises de contrôle seront posées de façon aléatoire sur le parcours, ainsi que des contrôles humains, ceci afin de vérifier le passage des véhicules sur le trajet prévu par les organisateurs.

Sur les contrôle de passage humain, les commissaires poseront des questions aux équipages sur certains sites du parcours.

Sera mis à l'honneur lors de la soirée de clôture, l'équipage qui aura accumulé le moins de points.

Les pénalités :

Retard au départ à Sury aux Bois = 2000 Pts
Absence de plaque de Rallye = 1000 Pts
stationnement devant une balise = 10 000 Pts



La Route des Volcans

4 au 6 avril 2026

Le Règlement

Article 1 - Définition.

l'Association "Sury Auto Collection" organise du samedi 4 avril 2026 à 7 h. au lundi 6 avril 2026 à 10 heures.

LA ROUTE des VOLCANS 2026

Il s'agit d'une randonnée qui se déroulera sur routes ouvertes à la circulation, d'une longueur d'environ 1400 kilomètres.

C'est un rassemblement de passionnés de véhicules de collection destiné à faire vivre le patrimoine industriel automobile à travers un patrimoine naturel, historique, architectural et culturel sur un circuit défini en région Auvergne.

Article 2 - Véhicules admis.

Cette randonnée est ouverte à tous les véhicules autos ou motos construits avant le 31 décembre 1996. Les véhicules non immatriculés ne seront pas admis.

Priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens cela en fonction du nombre d'engagements reçus et donc de 30 places. Après ces 30 premières places les inscriptions seront retenues selon les années des véhicules.

Article 3 - Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues dès parution du présent règlement qui devra être obligatoirement retourné accompagné de son règlement par chèque ou virement bancaire avant le 15 novembre 2025. Aucun engagement ne sera accepté de vive voie et sans son règlement. Le chèque sera établi à l'ordre de **Sury Auto Collection (SAC)**. Le tout sera envoyé à : Sury Auto Collection - 33 rue de la Brosse Robin - 45530 Sury Aux Bois.

Les droits d'engagement par personne sont fixés à 350 € avant le 15 novembre 2025.

Les droits d'engagement sont fixés à 350 € pour les inscriptions reçues du 1 février 2026 au 10 mars 2026

Les repas seront servis avec du vin et de l'eau. Les suppléments seront à la charge des participants dans la limite autorisée par la législation en vigueur. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle d'alcoolémie positif.

Les organisateurs, se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, et, en cas de force majeure d'annuler la manifestation ou bien d'y apporter toutes modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

Article 4 - Publicité

L'organisateur peut prendre les accords qu'il juge utiles avec différents annonceurs. En revanche, toute autre publicité que celle de l'organisateur sera soumise à autorisation.

Article 5 - Obligations générales

Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement.

Conformément aux prescriptions des décrets des 21/10/58 et 18/10/05 et des arrêtés des 01/12/59 et 02/07/69, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance, couvrant les conséquences pécuniaires des risques se rapportant à la "Responsabilité Civile" pouvant incomber à l'organisation et à ses responsables. Chaque équipage devra présenter sur la ligne de départ son permis de conduire, l'attestation d'assurances, contrôle technique en vigueur, sous peine de se voir refuser le départ.

D'autre part, il est fortement recommandé d'équiper son véhicule d'un extincteur, un triangle de signalisation, deux gilets de sécurité, ainsi que de pneus hiver, chaussettes ou chaînes.

Les participants s'engagent à respecter les règles de courtoisie qui sont de mise à "La Route Blanche"

L'attribution des plaques de rallye se fera dans l'ordre numérique croissant des années des voitures. L'ordre de départ se fera suivant les numéros croissants des plaques.

Article 6 - Réclamations

Cette randonnée se déroulera sous le signe de l'amitié et de la convivialité. Chaque équipage s'engage à adhérer au présent règlement et accepte donc de se conformer aux décisions des commissaires de l'organisation.

La Route des VOLCANS

4 au 6 avril 2026

Le Règlement

Article 7 - Assistance

Un véhicule d'assistance est prévu. En cas de panne d'une voiture, soit celle-ci peut être remise en état de rouler et continue la randonnée, ou elle est immobilisée pour panne grave. Dans ce deuxième cas, la voiture sera remorquée jusqu'au garage le plus proche en accord avec le propriétaire du véhicule mais de toute façon, la voiture en panne ne devra pas immobiliser le véhicule d'assistance sur plus de 50 kms. Une assurance assistance automobile est obligatoire.

Article 8 - Hébergement

Les hébergements se feront en chambre double. Durant les 2 nuits, les participants logeront et dîneront au Family Hôtel**. De Vic sur Cère. Chaque matin les petits déjeuners seront servis à partir de 7 h.30. Les horaires de départ de chaque jour sont indiqués sur le livre de route.

Article 9 - Frais d'annulation

En cas de forfait d'un participant régulièrement engagé survenant avant la date du 10 avril 2026, les frais de participation seront intégralement remboursés. Après cette date, en cas d'annulation d'un participant, le montant des droits d'engagement sera intégralement conservé par l'organisation.

Les chèques seront remis en banque le 20 avril 2026.

Article 10 - Programme

Samedi 4 avril 2026 de 7 h. à 7 h.30 les participants sont attendus au village départ sur le parking du bar de Sury aux Bois pour la remise des plaques de rallye, du livre de route et de l'équipement de contrôle des voitures. Le départ du premier véhicule est à 8 h. étape : Sury aux Bois — Bourganeuf. L'après midi vous rejoindrez Vic sur Cère.

Dimanche 5 avril 2026

Le départ du rallye se fera à l'hôtel en direction du Plomb du Cantal à Prat de Bouc ou le déjeuner sera servi dans le Buron. . L'après midi la ballade de la route du retour passera par le pont de Tréboul, les gorges de la Truyère et clôturera cette journée.



RALLYE de REGULARITE : Balises et transpondeurs

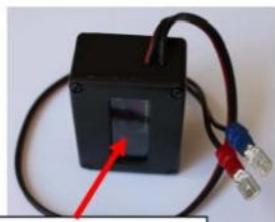
Pour cette épreuve, vous allez être chronométrés par le nouveau système de chronométrage électronique au 10^{ème} de seconde de CHRONOPIST.

Le chronométrage se fera grâce à des balises dissimulées tout au long du parcours dans des endroits secrets.

Petite précision : ces balises n'émettent aucun signal (ni infra rouge, ni radio). De ce fait elles sont parfaitement **INDETECTABLES** ! De plus elles sont très petites, donc très peu de chance de les apercevoir. Nous garantissons ainsi un chronométrage strictement secret !



Afin de vous identifier lorsque vous allez passer devant les balises, il faudra placer un transpondeur sur la **vitre arrière droite de votre véhicule**. Celui-ci sera posé, raccordé et testé par l'équipe organisatrice.



Ce transpondeur doit être alimenté par la batterie 12 V de votre véhicule.

Ce que vous devez préparer avant le rallye :

LEDs INFRA ROUGE

Une ligne électrique avec 2 fils (Masse et 12V).

Cette ligne doit être branchée **après le contact** de façon à allumer automatiquement le boîtier lorsque le moteur tourne et à l'arrêter lorsque le moteur est coupé pour ne pas décharger la batterie. Consommation du boîtier : 40 mA.



INTERDICTION ABSOLUE de brancher votre ligne sur la prise allume cigare. Ces prises là n'assurent pas un contact permanent à cause des vibrations de l'auto et vous risquez de ne pas avoir de temps enregistré par les balises (donc pénalité maximum !!!!).

La ligne électrique doit être terminée par 2 cosses femelles (largeur 6mm) qui seront serties avec soin ! Soudées, c'est encore mieux !



Le raccordement au faisceau électrique devra lui aussi être fait avec soin et ne pas risquer de se débrancher.

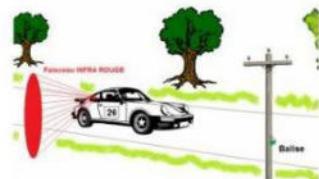
Boîtier mal alimenté = pas de temps enregistré = pénalité maximum !



La vitre sur laquelle le boîtier sera collé, grâce à du double face, doit être propre (pas de produit gras) et parfaitement transparente.

Le boîtier doit être **VERTICAL**, les fils d'alimentation sortant vers le bas, et les leds infra rouge vers l'extérieur de la voiture bien entendu.

C'est ce boîtier qui envoie un signal infra rouge codé, en permanence sur le bord de la route. D'où la nécessité d'être parfaitement alimenté et d'avoir une vitre bien transparente.



Plus d'infos sur le site :
<http://chronopist.free.fr/ralyregmicro/ligneelectrique.htm>

Bon rallye à tous ! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'organisateur.

N° Concurrent

Engagement reçu le :

Confirmation le :

Règlement du solde :

Cadres réservés à l'organisation ne rien inscrire



LA ROUTE des VOLCANS 2026

4 au 6 avril 2026

DEMANDE D'ENGAGEMENT

A retourner

*Accompagné du montant de l'inscription à l'ordre de :
Sury Auto Collection*

Sury Auto Collection

33, rue de la Brosse Robin - 45530 SURY AUX BOIS

Téléphone : 06 72 00 59 69 - mail : dominique.viginier@orange.fr

Montant des frais d'engagement ⇔ avant le 10 mars 2026 = 350 € par personne

PILOTE

NOM :

PRENOM :

Nationalité : Pays :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Permis de conduire N° :

Délivré le : à :

Tél. mobile :

Tél. domicile :

Mail : @.....

COPILOTE

NOM :

PRENOM :

Nationalité : Pays :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Permis de conduire N° :

Délivré le : à :

Tél. mobile :

Tél. domicile :

Mail : @.....

La voiture

Marque : Modèle : Année :

Immatriculation : Date de validité contrôle technique :

Compagnie d'assurance : Contrat N° :

HÔTEL (cocher la case correspondante)

Chambre pour 2 personnes grand lit

Chèque encaissé le 20 mars 2026

Chambre pour 2 personnes lit jumeaux

Avant 15/03/26 350 € X = €

Chambre pour 1 personnes (sup 50 €)

Sup. chambre seul 50 € X = €

Fait à : Le :

Signature

Tarif pour une personne

TOTAL = €

Chèque à l'ordre de Sury Auto Collection

Crédit Agricole — 45270 Bellegarde

Code étab code guichet N°compte RIB
14806 00004 72027708871 38

IBAN FR76 1480 6000 0472 0277 0887 138

SWIFT: AGRIFRPP848